



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1631 - Hôtellerie de plein air



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 11 décembre 2025

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1631 - HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 1631 - Hôtellerie de plein air**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN HÔTELLERIE DE PLEIN AIR.....	3
Convention collective.....	3
Éléments gérés par la CCN Hôtellerie de plein air.....	4
Données conventionnelles.....	5
Spécificités liées aux contrats aidés.....	6
PRIMES.....	6
Prime d'astreinte.....	6
Délai de prévenance réduit (contrepartie financière).....	7

FICHE DE SYNTHÈSE

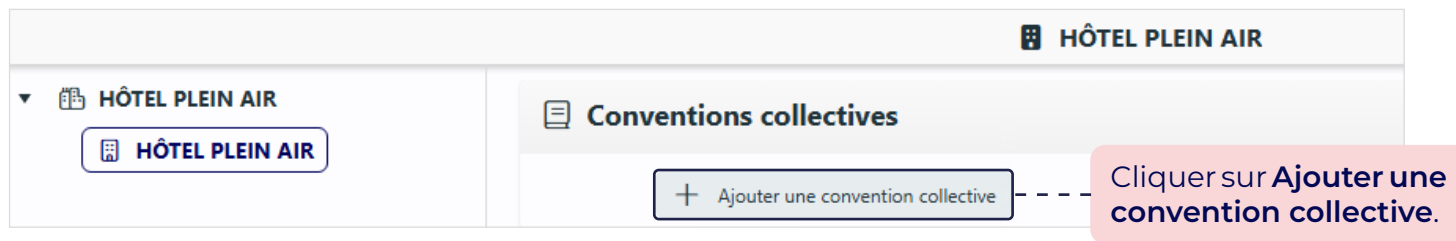
CCN IDCC 1631 - HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

MISE EN PLACE DE LA CCN HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.

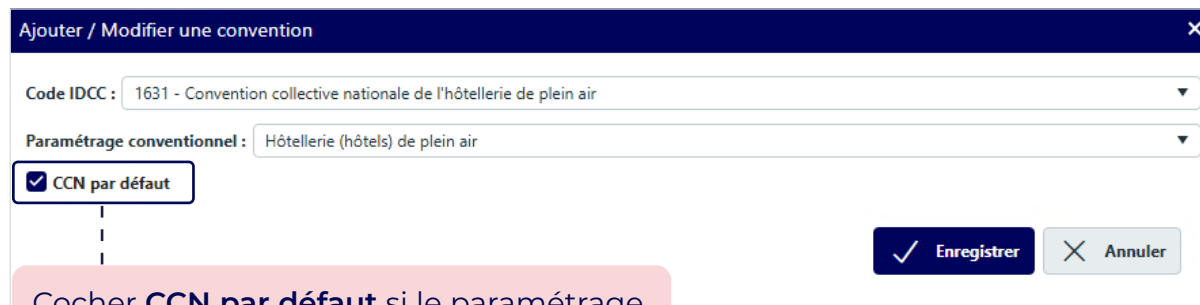


The screenshot shows a software interface for 'HÔTEL PLEIN AIR'. On the left, there's a sidebar with a dropdown menu labeled 'HÔTEL PLEIN AIR' and a button with the same label. The main area is titled 'Conventions collectives' and contains a button labeled '+ Ajouter une convention collective'. A red callout box points to this button with the text 'Cliquer sur **Ajouter une convention collective**.'

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 1631** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.



The screenshot shows a form titled 'Ajouter / Modifier une convention'. It has two dropdown menus: 'Code IDCC' with the value '1631 - Convention collective nationale de l'hôtellerie de plein air' and 'Paramétrage conventionnel' with the value 'Hôtellerie (hôtels) de plein air'. There is a checkbox labeled 'CCN par défaut' which is checked. At the bottom right, there are two buttons: 'Enregistrer' (with a checkmark icon) and 'Annuler' (with an X icon).

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 1631** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1631 - HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

■ Éléments gérés par la CCN Hôtellerie de plein air

Conditions	
Salaires de base	
Employé, technicien, agent de maîtrise et cadre	Dans le Contrat du salarié - Données conventionnelles , renseigner : • La Qualification • La Catégorie professionnelle
Contrats aidés	Dans le Contrat du salarié - Données conventionnelles , renseigner : • La Qualification • La Catégorie professionnelle • Le Niveau d'éducation nationale Pour toute information complémentaire, se référer à la fiche de synthèse Les informations conventionnelles .
Primes	
Prime d'astreinte	Règle inactive par défaut. Saisie manuelle du montant mensuel dans les Variables à saisir .
Délai de prévenance réduit (contrepartie financière)	Concerne les Temps partiels : Renseigner la Variable à saisir - Nbre d'heures modifiées délais réduits .

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1631 - HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** (menu **Salariés - Contrat du salarié**) selon les dispositions de la convention collective, pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

Données conventionnelles

Qualification : Coefficient 100

Catégorie : Employé Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

Libellé	Valeur(s)
Unité de mesure de temps de travail	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Employé
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

À NOTER

Pour pouvoir déterminer la **Catégorie professionnelle** correspondant à une **Qualification**, se référer à la classification de la convention collective.

Lorsque le salaire de base contractuel est différent du **SMC**, celui-ci doit être renseigné dans le **Contrat du salarié - Salaire de base**.

Salaire de base

Libellé personnalisé

Unité de mesure 10 - Heure Quotité temps de travail 151.67

☐ Taux horaire contractuel ☒ Montant du salaire mensuel 2650

+ Calculer un brut

☐ Ignorer le contrôle du SMIC ☐ Ignorer le minimum applicable

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1631 - HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** ne prévoit pas de dispositions particulières.

Pour plus d'informations sur le paramétrage, se référer à la fiche de synthèse [Les informations conventionnelles](#).

Les dispositions conventionnelles n'étant pas définies, ce sont les taux légaux qui s'appliquent, avec prise en compte du **SMC** selon le cas. Lorsque le salaire de base contractuel est différent du **SMC**, celui-ci doit être renseigné dans le **Contrat du salarié - Salaire de base**.

Salaire de base

Libellé personnalisé

Unité de mesure10 - Heure

Quotité temps de travail151.67

☐ Taux horaire contractuel

☒ Montant du salaire mensuel1801,8

% du SMC

Nombre de décimales2

+ Calculer un brut

☐ Ignorer le contrôle du SMIC

☐ Ignorer le minimum applicable

PRIMES

Prime d'astreinte

Article 4.4 de l'accord du 23/05/2000

Les astreintes permettent aux salariés de rester disponibles en dehors des horaires de travail pour intervenir en cas d'urgence, tout en pouvant vaquer à leurs occupations personnelles. Elles concernent le personnel de maintenance, accueil, conciergerie et cadres, avec un calendrier communiqué un mois à l'avance. Le temps d'intervention et les trajets sont considérés comme du temps de travail effectif et rémunérés, avec repos compensateur si nécessaire. Les salariés bénéficient également de compensations sous forme de repos, indemnité ou avantage en nature, selon les accords établis.

La contrepartie financière étant fixée par accord, le montant de la prime est à indiquer dans les **Variables à saisir** :

HÔTEL PLEIN AIR

↳ Planning

↳ Heures

↳ Variables à saisir

↳ Éléments ponctuels

Janvier 2025

Matri... ↓	Salarié	Libellé de l'emploi		Montant de la prim...
116	DUMONT Laure	Standardiste		150.00

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1631 - HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Pour que la colonne **Montant de la prime d'astreintes** apparaisse dans les **Variables à saisir**, l'option doit avoir été préalablement activée au niveau **Etablissement - Conventions collectives** :

Règles conventionnelles					
IDCC	Libellé	Description	Activation	actions	
1631 - Hôtellerie (hôtels) de plein air	Prime d'astreintes	A activer si saisie manuelle du montant ...	☐		
1631 - Hôtellerie (hôtels) de plein air	Délai de prévenance réduit	Concerne les Temps partiels : En cas de ...	☐		

Par défaut, la prime n'est pas incluse dans la **provision des congés payés** et n'est pas prise en compte pour le **maintien du salaire** pendant les congés payés. Il est toutefois possible d'activer les coches **Maintien CP** et **Provision CP** via l'option **Personnaliser** :

Spécificités conventionnelles						
IDCC	Libellé	Maintien CP	Provision CP	Soumis à cotisation	Utiliser dans calcul HS	Personnaliser
1631 - Hôtellerie (hôtels) de plein air	Prime d'astreintes	☐	☐	☒	☐	☐

Délai de prévenance réduit (contrepartie financière)

Article 2.2-b de l'accord du 22/05/2014

L'employeur doit informer le salarié à l'avance de tout recours aux heures complémentaires et prévoir une compensation en cas de préavis court. L'horaire de travail peut être ajusté si le temps réellement effectué dépasse de manière significative l'horaire contractuel, sous réserve de l'accord du salarié.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1631 - HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Pour les **Temps partiels**, renseigner la colonne **Nombre d'heures modifiées délais réduits** dans les **Variables à saisir** :

▼   HÔTEL PLEIN AIR		◀	Janvier 2025	📅	▶
↳ Planning					
↳ Heures					
↳ Variables à saisir					
↳ Éléments ponctuels					
↳ Épargne salariale					
Matri... ↓	Salarié	Libellé de l'emploi		Montant de la prim... R	Nbre d'heures modi... R
116	DUMONT Laure	Standardiste	☐	150.00	3.00
104	DOUCE Marie-Lou	Comptable	☐		

À NOTER

Comme précédemment, l'option doit avoir été activée au niveau **Etablissement - Conventions collectives** pour que la colonne **Nombre d'heures modifiées délais réduits** apparaisse dans les **Variables à saisir**.